

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.09.158**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - Année 2024**

**LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 24 septembre 2025  
**Secrétaire de Séance:** Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **62**  
Nombre de pouvoirs: **12**  
Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents :** Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

**Excusé(s):** Denis DUROCHER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**N°2025.09.158**

Rapporteur : Monsieur HUREAU

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNÉE 2024**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

**OBJECTIFS DURABLE** DE DÉVELOPPEMENT



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes

ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Après le vote du compte financier unique (CFU) 2024 par délibération n°2025.05.095 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 28 mai 2025, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2024.

Il a pour objectifs de :

- fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'assainissement collectif,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

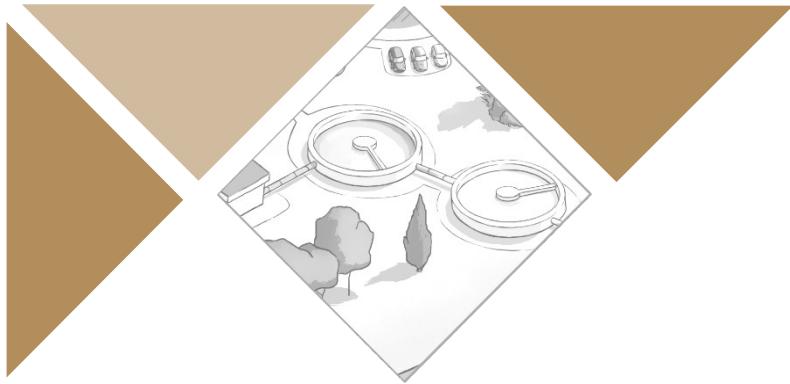
Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 23 septembre 2025,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

<b>Pour : 74</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Abstention : 0</b>	<b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
<b>Non votant : 0</b>	<b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>



## RAPPORT ANNUEL

# PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC **Assainissement collectif**

**Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême**

## Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Réception par le préfet : 06/10/2025

Sur la base des données transmises par la collectivité et le délégataire



# Sommaire

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	10
1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	12
<b>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b>	<b>13</b>
2.1. Modalités de tarification	13
2.1.1. Tarifs domestiques	13
2.1.1. Tarifs autres	14
2.1.2. Tarifs non domestiques	15
2.2. Facture d'assainissement type	15
2.3. Recettes	18
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>21</b>
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	24
3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	25
3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)	26
<b>4. Financement des investissements</b>	<b>27</b>
4.1. Montants financiers	27
<b>5. 27</b>	<b>27</b>
5.1. État de la dette du service	27
5.2. Amortissements	27
<b>6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement</b>	<b>28</b>
6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	28
Réception par le préfet : 06/10/2025	
Publication : 06/10/2025	1

6.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
<b>7.</b>	<b>Tableau récapitulatif des indicateurs</b>	<b>29</b>
7.1.	<b>Braonne Charente</b>	29
7.2.	<b>Périmètre 2018</b>	30
7.3.	<b>Rouillet-Saint-Estèphe</b>	31
7.4.	<b>Global</b>	32

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
- **Communes desservies** : Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, Jauldes, La Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Mornac, Marsac, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Puymoyen, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voeuil-et-Giget, Vindelle, Vouzan.

GRAND ANGOULEME - TERRITOIRES DES SERVICES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

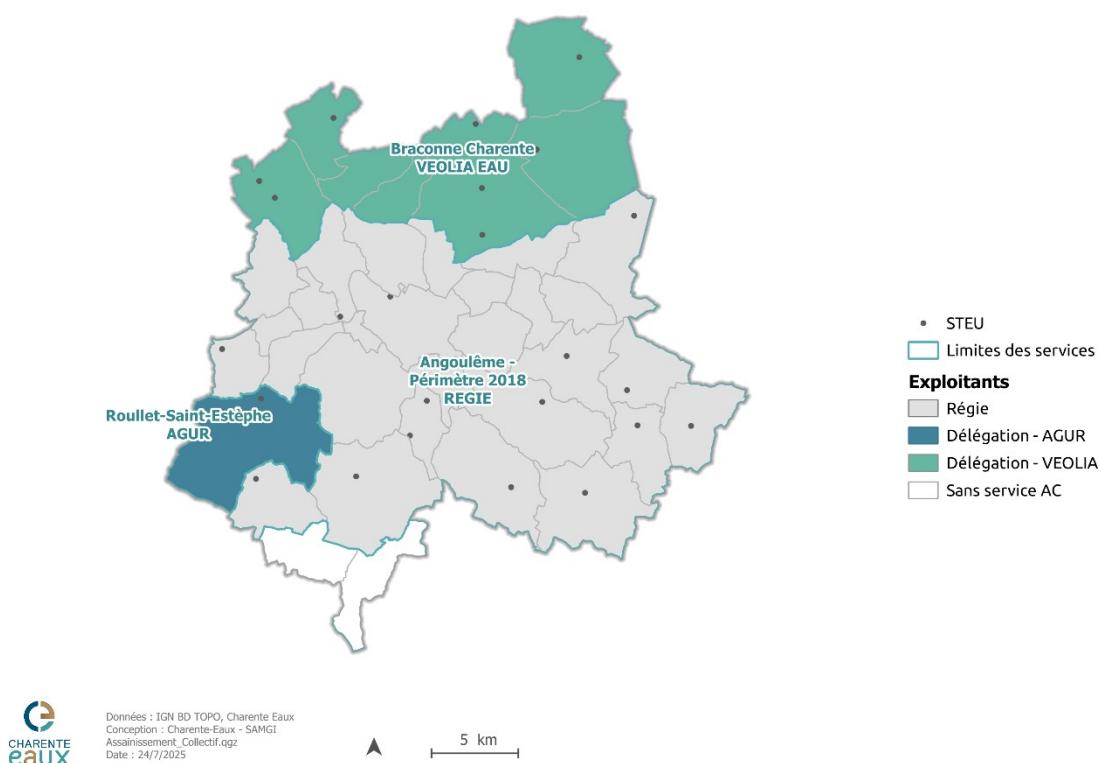
Réception par le préfet : 06/10/2025  
Publication : 06/10/2025

- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion*
Braonne Charente	Concession de service	ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC, VINDELLE
GrandAngoulême – Périmètre 2018	Régie	ANGOULÈME, BOUËX, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOEUIL-ET-GIGET, VOUZAN
Rouillet-Saint-Estèphe	Concession de service	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

\*Certaines communes de l'entité de gestion ne bénéficient pas toutes de réseaux de collecte et/ou d'installation de traitement.

### GRAND ANGOULÈME - EXPLOITANTS - 2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025  
Publication : 06/10/2025

## 1.2. Cadre contractuel

### 1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
<b>Braonne Charente</b>				
Braonne Charente	VEOLIA EAU	Affermage	16/07/2015	31/12/2024
<b>Périmètre 2018</b>				
GrandAngoulême		Régie		
<b>Rouillet-Saint-Estèphe</b>				
Rouillet-Saint-Estèphe	AGUR	Affermage	01/01/2012	31/12/2026

### 1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
<b>Braonne Charente</b>		
Avenant n°1	27/12/2016	Réception des effluents de la commune d'Anais sur la station d'épuration de la Chignolle
Avenant n°2	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
<b>Rouillet-Saint-Estèphe</b>		
Avenant n°1	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°2	10/09/2018	Intégration de 6 nouveaux postes de refoulement
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

### 1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

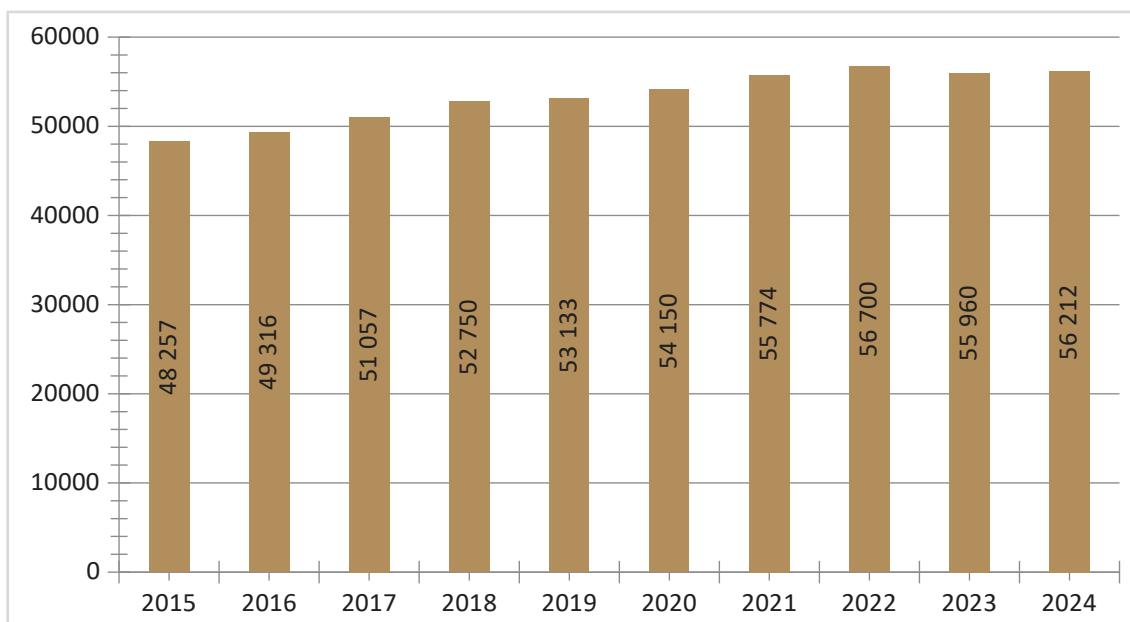
Partie	Tâche
<b>Braconne Charente</b>	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
<b>Périmètre 2018</b>	
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Collectivité	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Collectivité	Mise en service - assainissement complet
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages
<b>Rouillet-Saint-Estèphe</b>	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6 ml, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques

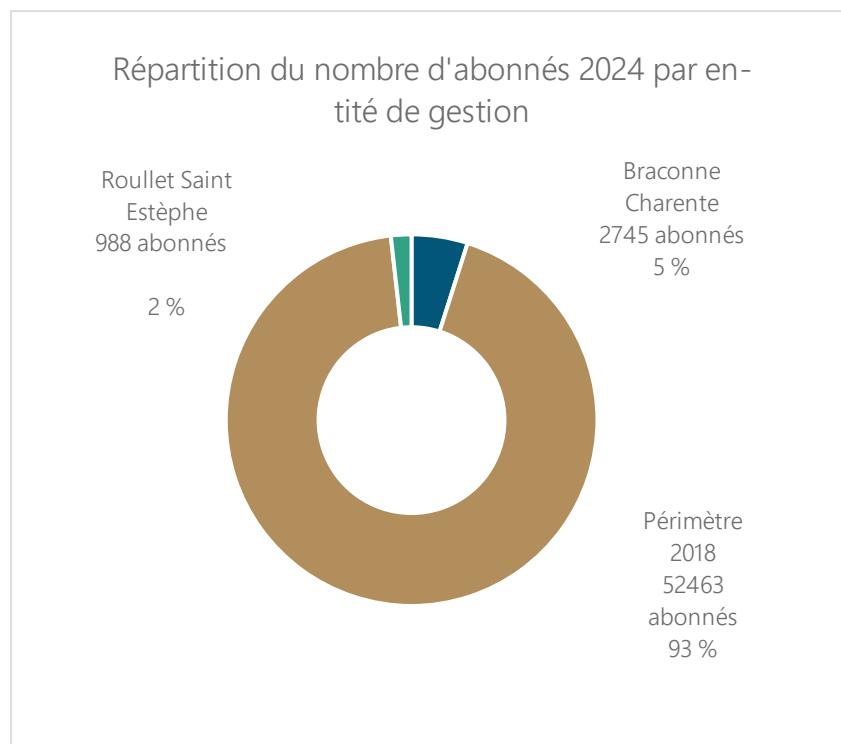
## 1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2024, le service public d'assainissement collectif a desservi 56 212 abonnés représentant une population de 112 663 habitants (soit 2,00 habitants/abonné).

<b>Nombre total d'abonnés en 2023</b>	55 960 abonnés
<b>Nombre total d'abonnés en 2024</b>	56 212 abonnés
<b>Dont abonnés domestiques en 2024</b>	56 174 abonnés
<b>Dont abonnés non domestiques en 2024</b>	38 abonnés
<b>Variation en %</b>	0,45 %

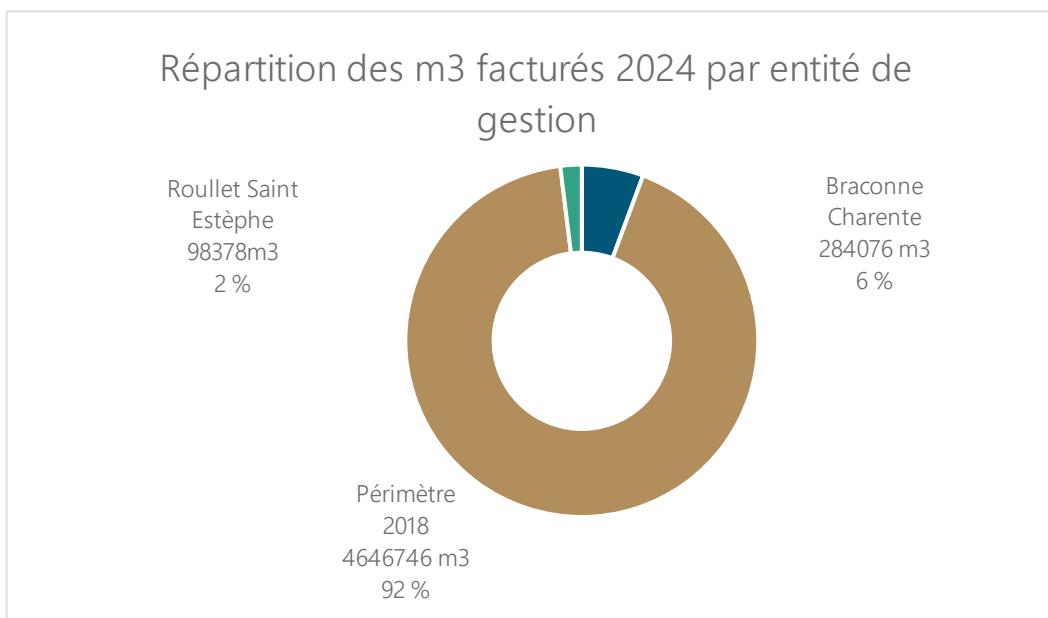
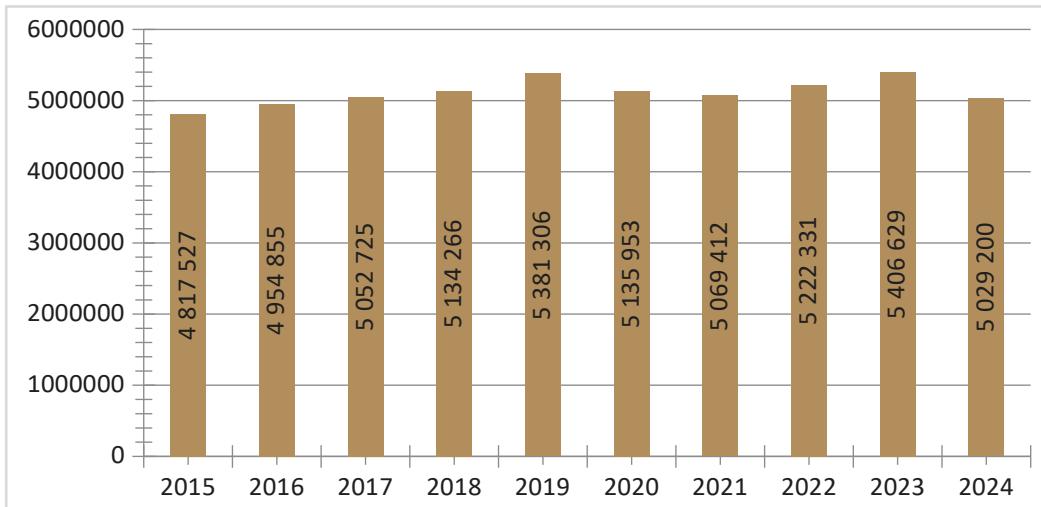
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 55,85 abonnés/km pour l'année 2024.





## 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2023 (m <sup>3</sup> )	Volumes facturés en 2024 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
Abonnés domestiques (1 <sup>1</sup> )	5 098 851	4 695 425	- 7,91
Abonnés non domestiques	307 778	333 775	8,45
<b>Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)</b>	<b>5 406 629</b>	<b>5 029 200</b>	<b>-6,98</b>



## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 39 en 2024 (1 en 2023)

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 16,94 km de réseau unitaire,
- 867,14 km de réseau séparatif d'eaux usées,
- 122,33 km de réseau de refoulement

Soit un linéaire de collecte total de 1 006,40 km (997,16 km en 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

## Linéaire [km] 2024

Roulet Saint Estèphe

33,841 Km

3 %

Braonne Charente

86,989 Km

9 %

Périmètre 2018

885,573 Km

88 %

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

### Caractéristiques générales des stations :

APS : Arrêté Préfectoral Spécifique et AM : Arrêté Ministériel

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
<b>Braonne Charente</b>						
Station d'épuration Neuillac	Asnières-sur-Nouère	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	AM du 21 Juillet 2015	La Nouère
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	Asnières-sur-Nouère	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	APS du 19 Février 2008	Infiltration
Station d'épuration de Brie	Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	APS du 25 Juin 2003	Le ruisseau de l'étang
Station d'épuration Chez Suraud	Champniers	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	APS du 02 Août 2007	Fossé puis Le Viville
Station d'épuration de Jauldes	Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	AM du 21 juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration La Chignolle	Champniers	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	APS du 23 juin 2015	Infiltration
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	APS du 02 Août 2007	Le Champniers
Station d'épuration de Marsac	Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	APS du 30 Juin 2017	La Charente
<b>Périmètre 2018</b>						
Station d'épuration Angoulême-Frégenouil	Angoulême	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	APS du 27 Juin 2018	La Charente
Station d'épuration de Bouëx	Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	APS du 14 Juin 1994	Fossé drainant puis l'Échelle
Station d'épuration de Dignac	Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	AM du 21Juillet 2015	L'Échelle
Station d'épuration de Dirac	Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	AM du 21 Juillet 2015	Fossé puis l'Anguienne
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	Fléac	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	APS du 12 Octobre 2017	La Charente
Station d'épuration de Garat	Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	AM du 21 Juillet 2015	Le Ru Bagnaud
Station d'épuration de La Braonne	Mornac	0516232V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration Moulières-sur-Grande Rivière	Moulières-sur-Grande Rivière	0516236V003	Traitement biologique par Filtres plantés de	1 600	AM du 21 Juillet 2015	La Boeme

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
			roseaux			
Station d'épuration de Claix	Claix	0516101V00 1	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	550	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vœuil-et-Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V00 1	Traitement Biologique par Lagunage naturel	370	AM du 21 Juillet 2015	La Charraud
Station d'épuration de Petit Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V00 2	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	90	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sers	Sers	0516368V00 1	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	220	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sireuil	Sireuil	0516370V00 1	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	APS du 09 Mai 2011	La Charente
Station d'épuration de Torsac	Torsac	0516382V00 1	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	270	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vouzan	Vouzan	0516422V00 1	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	75	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>						
Station d'épuration	Roulet-Saint-Estèphe	0516287V00 4	Traitement biologique Boues activées	3 000	APS du 31 Janvier 2011	La Charente

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
<b>Roulet St Estephe</b>		
Station d'épuration 0516287V004	0,00	20,40
<b>Périmètre 2018</b>		
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	3,87	4,98
Station d'épuration de Claix 0516101V001	1 235,00	1 384,55
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	7,25	5,08
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	427,00	544,00
<b>Braonne Charente</b>		
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	12,80	17,70
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	0,76	0,72
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	78,70	19,40
<b>Total</b>	<b>1 765,38</b>	<b>1 996,83</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

#### 2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Braonne Charente**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	<b>0,7842 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2,0918 €/m<sup>3</sup> *</b>	166,74 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	-	-
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,2080 €/m <sup>3</sup>	-	-
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	<b>0,105 €/m<sup>3</sup></b>	-
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

\*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le territoire Braonne Charente intègre la régie communautaire (Périmètre 2018). Les parts revenants au délégataire prennent fin au profit des parts de la collectivité.

- **Périmètre 2018**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	<b>1,9922 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2,0918 €/m<sup>3</sup></b>	5,00 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	<b>0,105 €/m<sup>3</sup></b>	-
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

- **Rouillet-Saint-Estèphe**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,5360 €/m <sup>3</sup>	<b>0,6038 €/m<sup>3</sup></b>	%
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,4560 €/m <sup>3</sup>	<b>1,4880 €/m<sup>3</sup></b>	2,20 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	<b>0,105 €/m<sup>3</sup></b>	-
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

### 2.1.1. Tarifs autres

Tarif	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025
Frais d'accès au service HT	0,00	<b>0,00</b>
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (Immeubles neufs) HT	2 611,46	<b>2 742,03</b>
Participation aux Travaux de Raccordement (PTR) (Immeubles existants) TTC	983,71	<b>1 032,90</b>
Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'un immeuble desservi par un réseau collectif HT	94,29	<b>99,00</b>

## 2.1.2. Tarifs non domestiques

La délibération en vigueur précise le coefficient de dégressivité en fonction des volumes consommés par les entreprises à appliquer à la part variable ci-dessous :

- De 0 à 6 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 1
- De 6 001 à 12 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,80
- De 12 001 à 24 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,60
- Au-delà 24 001 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,5

## 2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

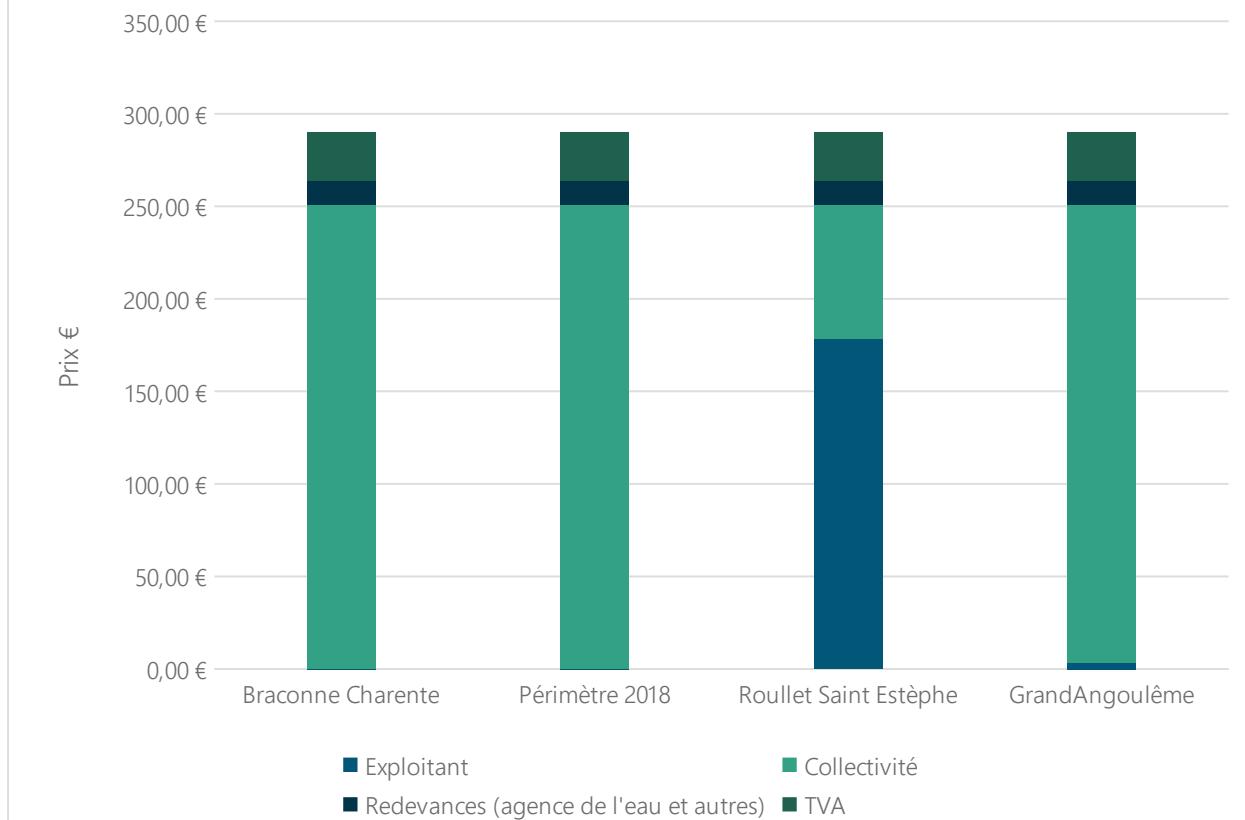
Service	Facture type	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025
Roulet St Estephe	Part de la collectivité	64,32 € HT	<b>72,46 € HT</b>
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part variable	64,32 € HT	<b>72,46 € HT</b>
	Part du délégataire	174,72 € HT	<b>178,56 € HT</b>
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part variable	174,72 € HT	<b>178,56 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>12,60 € HT</b>
	Montant de la TVA	26,90 €	<b>26,36 €</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Total HT	269,04 €	263,62 €
	<b>Total TTC</b>	<b>295,94 €</b>	<b>289,98 €</b>
	<b>Total TTC m3</b>	<b>2,47 €</b>	<b>2,42 €</b>
	Part de la collectivité	239,06 € HT	<b>251,02 € HT</b>
Périmètre 2018	Part fixe annuelle	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part variable	239,06 € HT	<b>251,02 € HT</b>
	Part du délégataire	-	-
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part variable	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>12,60 € HT</b>
	Montant de la TVA	26,91 €	<b>26,36 €</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Total HT	269,06 €	263,62 €
	<b>Total TTC</b>	<b>295,97 €</b>	<b>289,98 €</b>
	<b>Total TTC m3</b>	<b>2,47 €</b>	<b>2,42 €</b>
	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		
	016-200074827-20250930-2025_09_158-DE	Part de la collectivité	94,10 € HT
	Bracome		<b>251,02 € HT</b>

Accusé certifié exécutoire

Service	Facture type	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025
Charente	Part fixe annuelle	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part variable	94,10 € HT	<b>251,02 € HT</b>
	Part du délégataire	144,96 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part variable	144,96 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>12,60 € HT</b>
	Montant de la TVA	26,91 €	<b>26,36 €</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Total HT	269,06 €	263,62 €
	<b>Total TTC</b>	<b>295,97 €</b>	<b>289,98 €</b>
	<b>Total TTC m3</b>	<b>2,47 €</b>	<b>2,42 €</b>
GrandAngoulême	Part de la collectivité	228,97 € HT	<b>247,83 € HT</b>
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part variable	228,97 € HT	<b>247,83 € HT</b>
	Part du délégataire	10,09 € HT	<b>3,19 € HT</b>
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	<b>0,00 € HT</b>
	Part variable	10,09 € HT	<b>3,19 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>12,60 € HT</b>
	Montant de la TVA	26,91 €	<b>26,36 €</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Total HT	269,06 €	263,62 €
	<b>Total TTC</b>	<b>295,97 €</b>	<b>289,98 €</b>
	<b>Total TTC m3</b>	<b>2,47 €</b>	<b>2,42 €</b>

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle ? :1

## Facture 120 m<sup>3</sup>



## 2.3. Recettes

- Braconne Charente

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	223 881,00	240 727,00
Régularisations (+/-)	21 055,00	5 764,00
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>244 936,00</b>	<b>246 491,00</b>
<b>Total des autres recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>244 936,00</b>	<b>246 491,00</b>

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevances assainissement abonnés	337 483,00	383 983,00
Régularisations (+/-)	23 366,00	32 693,00
<b>Total des recettes de facturation</b>	<b>360 849,00</b>	<b>371 676,00</b>
<b>Recettes liées aux travaux</b>	<b>30 367,00</b>	<b>42 050,00</b>
Autre recette	656,00	649,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>31 023,00</b>	<b>42 699,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>391 872,00</b>	<b>414 375,00</b>

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	68 888,00	67 713,00
<b>Total des recettes</b>	<b>68 888,00</b>	<b>67 713,00</b>

- Périmètre 2018

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Redevance eaux usées usage domestique</b>	9 382 223,44	9 281 573,41
<b>Redevance eaux usées usage non domestique</b>	426 772,09	455 174,96
<b>Recette pour boues et effluents importés</b>	95 001,49	61 111,03
<b>Régularisations (+/-)</b>	0,00	0,00
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>9 903 997,02</b>	<b>9 797 859,40</b>
<b>Contribution au titre des eaux pluviales</b>	240 919,00	<b>250 012,00</b>
<b>Recettes liées aux travaux</b>	833 919,55	546 482,00
<b>Contribution exceptionnelle du budget général</b>	-	-
<b>Autres Recettes</b>	154 579,12	166 675,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>1 229 417,67</b>	<b>963 169,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>11 133 414,69</b>	<b>10 761 028,40</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux</b>	31 059,25	36 949,00
<b>Total des recettes</b>	<b>31 059,25</b>	<b>36 949,00</b>

- **Rouillet-Saint-Estèphe**

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	47 414,44	56 988,77
Régularisations (+/-)	-75,89	-262,97
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>47 338,55</b>	<b>56 725,80</b>
Total des autres recettes	0,00	0,00
<b>Total des recettes</b>	<b>47 338,55</b>	<b>56 725,80</b>

**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevances assainissement abonnés	106 151,93	138 634,00
Régularisations (+/-)	-159,16	-410,00
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>105 992,77</b>	<b>138 224,00</b>
Travaux	5 995,92	3 042,00
Produits accessoires	-	10 990,36
Total des autres recettes	5 995,92	14 032,36
<b>Total des recettes</b>	<b>111 988,69</b>	<b>152 256,36</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	21 600,75	4 407,75
<b>Total des recettes</b>	<b>21 600,75</b>	<b>4 407,75</b>

• GrandAngoulême

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Redevance eaux usées usage domestique</b>	9 653 518,88	9 579 289,18
<b>Redevance eaux usées usage non domestique</b>	426 772,09	455 174,96
<b>Régularisations (+/-)</b>	20 979,11	5 501,03
<b>Recette pour boues et effluents importés</b>	95 001,49	61 111,03
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>10 196 271,57</b>	<b>10 101 076,20</b>
<b>Contribution au titre des eaux pluviales</b>	240 919,00	250 012,00
<b>Recettes de raccordement</b>	833 919,55	546 482,00
<b>Contribution exceptionnelle du budget général</b>	-	-
<b>Autres Recettes</b>	154 579,12	166 675,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>1 229 417,67</b>	<b>963 169,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>11 425 689,24</b>	<b>11 064 245,20</b>

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Redevances assainissement abonnés</b>	443 634,93	477 617,00
<b>Régularisations (+/-)</b>	23 206,84	32 283,00
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>466 841,77</b>	<b>509 900,00</b>
<b>Travaux</b>	36 362,92	45 092,00
<b>Autre recette</b>	656,00	11 639,36
<b>Total des autres recettes</b>	37 018,92	56 731,36
<b>Total des autres recettes</b>	<b>503 860,69</b>	<b>566 631,36</b>

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux</b>	121 548,00	109 069,75
<b>Total des recettes</b>	<b>121 548,00</b>	<b>109 069,75</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

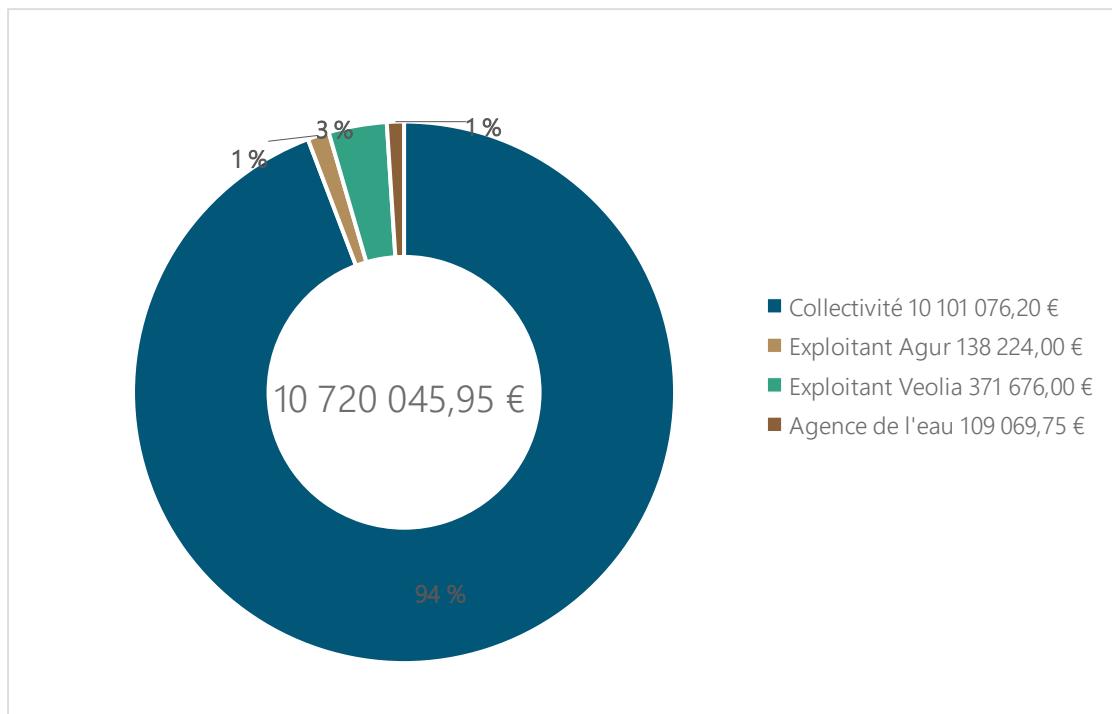
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99,94 %**

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

			Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement		oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année		oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)		oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)</li> </ul>		1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</li> </ul>		1 à 15 points sous conditions
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)		oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées		oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)		oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)		oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite		oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)		oui : 10 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>			<b>120</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025  
Publication : 06/10/2025

**Points obtenus et valeur de l'indice par service :**

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
<b>Roulet St Estephe</b>	10	5	10	4	oui	11	0	10	10	0	10	0	0	<b>70</b>
<b>Périmètre 2018</b>	10	5	10	4	oui	13	13	10	10	10	10	10	10	<b>115</b>
<b>Braconne Charente</b>	10	5	10	2	oui	10	0	0	0	0	0	0	0	<b>37</b>

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2024 : 107\***

\*l'indice global de la collectivité est pondéré par le linéaire de réseau de chaque périmètre

### 3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P254.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j)
<b>Braconne Charente</b>					
Station d'épuration Chez Suraud	0516078V008	Traitements biologiques par Boues activées	2 700	100	86,70
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	0516078V007	Traitements Biologiques par Boues activées	2 000	100	45,10
<b>Périmètre 2018</b>					
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	0516015V004	Traitements biologiques par Boues activées	82 000	100	3 667,00
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	0516138V002	Traitements biologiques par Boues activées	57 000	100	1 368,00
<b>Roullet-Saint-Estèphe</b>					
Station d'épuration	0516287V004	Traitements biologiques Boues activées	3 000	100	60,70
<b>Conformité globale*</b>				100	5 227,50

\*Cet indicateur résulte des stations d'épuration du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub>.

### 3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$Taux\ de\ boues\ évacuées\ selon\ les\ filières\ conformes\ à\ la\ réglementation = \frac{TMS\ admis\ par\ filière\ conforme}{TMS\ total\ évacué\ par\ les\ filières} * 100$$

Station	Taux de conformité (%)
<b>Braonne Charente</b>	
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100
<b>Périmètre 2018</b>	
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	100
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	100
<b>Roulet St Estephe</b>	
Station d'épuration 0516287V004	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
<b>A1</b>	<i>Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)</i>	20 points
<b>A2</b>	<i>Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</i>	10 points
<b>A3</b>	<i>Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</i>	20 points
<b>A4</b>	<i>Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 Juillet 2015.</i>	30 points
<b>A5</b>	<i>Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015.</i>	10 points
<b>A6</b>	<i>Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur</i>	10 points
Partie B :		
<i>Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</i>		10 points
Partie C :		
<i>Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</i>		10 points
<b>TOTAL</b>		<b>120 points</b>

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points							Total	
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
Braonne Charente	20	10	20	0	10	0	0	0	60
Périmètre 2018	20	0	20	20	10	10	0	10	90
Rouillet-Saint-Estèphe	20	0	0	0	0	10	0	0	30

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2024 : 89\***

\*l'indice global de la collectivité pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub> de chaque périmètre

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 458 228,50	<b>1 030 406,09</b>
Montants des subventions en €	0,00	<b>0,00</b>
Montants des contributions du budget général en €	0,00	<b>0,00</b>

### 5.1. État de la dette du service

L'état de la dette au 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	20 545 307,72	<b>20 846 217,00</b>
Montant remboursé en en €	En capital	1 891 748,54
	En intérêts	557 392,91
Epargne brute annuelle en €	3 242 670,72 €	<b>3 686 986,33 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025  
Publication : 06/10/2025

	Exercice 2023	Exercice 2024
Durée d'extinction de la dette en années	6,34 an(s)	<b>5,65 an(s)</b>

## 5.2. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **3 746 950,18 €** (3 087 178,17 € en 2023).

# 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

## 6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : **6 255,00 Euros.**

## 6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à **5000 €** en 2024 pour les actions suivantes :

**Délibération N°2023,12,50B pour l'association Cuba Coopération pour la formation d'ingénieurs cubains en assainissement.**

•

# 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

## 7.1. Braconne Charente

		Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	2 610	<b>2 745</b>
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	264 206	<b>284 076</b>
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	85,21	<b>86,99</b>
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	<b>0,00</b>
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	530 097,00	<b>685 880,00</b>
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	202 520,68	<b>313 479,69</b>
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 920	<b>3 925</b>
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	<b>1</b>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,31	<b>37,82</b>
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,36	<b>2,42</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	<b>100</b>
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	37	<b>37</b>
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	<b>100</b>
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,00	<b>0,00</b>
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	<b>0,00</b>
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,49	<b>6,90</b>
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,58	<b>0,48</b>
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	<b>100</b>
P255.3	Indice de connaissance des rejets	60	<b>60</b>
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,97	<b>1,05</b>
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	<b>0,00</b>

<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	52 271	<b>52 463</b>
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	4 866 208	<b>4 646 746</b>
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	879	<b>885,57</b>
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	20 285,65	<b>6 255,00</b>
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	9 508 284,18	<b>9 834 808,40</b>
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	1 213 228,50	<b>716 926,40</b>
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	106 534	<b>106 924</b>
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	37	<b>37</b>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	1 673,12	<b>1 938,61</b>
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,47	<b>2,42</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99,94	<b>99,94</b>
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115	<b>115</b>
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	<b>100</b>
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0033	<b>0,0013</b>
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,03	<b>0,05</b>
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,60	<b>5,98</b>
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,11	<b>0,12</b>
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	<b>100</b>
P255.3	Indice de connaissance des rejets	90	<b>90</b>
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,86	<b>1,99</b>
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,48	<b>0,27</b>

### 7.3. Roullet-Saint-Estèphe

		Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	1 006	<b>1 004</b>
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	103 403	<b>98 378</b>
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	32,95	<b>33,84</b>
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	<b>0,00</b>
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	174 932,07	<b>199 357,55</b>
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	0,00	<b>0,00</b>
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 818	<b>1 814</b>
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	<b>1</b>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	<b>20,40</b>
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,47	<b>2,42</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	<b>100</b>
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	<b>70</b>
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	<b>100</b>
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,00	<b>0,00</b>
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	<b>0,00</b>
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,30	<b>2,10</b>
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,14	<b>1,01</b>
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	<b>100</b>
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	<b>30</b>
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,86	<b>1,87</b>
P258.1	Taux de réclamations (%)	3,98	<b>0,10</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025\_09\_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025  
Publication : 06/10/2025

## 7.4. Global

		Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	55 960	<b>56 212</b>
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	5 406 629	<b>5 029 200</b>
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	997,16	<b>1 006,40</b>
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	16 252,60*	<b>6 255,00</b>
VP.182	Encours total de la dette (€)	20 545 307,72	<b>20 846 217,00</b>
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	10 357 889,25	<b>10 720 045,95</b>
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	1 458 228,50	<b>1 030 406,09</b>
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	112 279	<b>112 663</b>
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	39	<b>39</b>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	1 765,38	<b>1 996,83</b>
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,47	<b>2,42</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99,94	<b>99,94</b>
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	107	<b>107</b>
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	<b>100</b>
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0030*	<b>0,0012</b>
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,03	<b>0,04</b>
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,45	<b>5,96</b>
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,14	<b>0,18</b>
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	<b>100</b>
P255.3	Indice de connaissance des rejets	89	<b>89</b>
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,34	<b>5,65</b>
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	4,06	<b>1,91</b>
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,52	<b>0,27</b>

\* Les données comprennent pour le secteur « périmètre 2018 » les montants des 3 domaines de compétences (Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif).

# **Rapport Annuel sur le Prix & la Qualité du service public d'Assainissement collectif**

*Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême*

**23/09/2025**



# SOMMAIRE

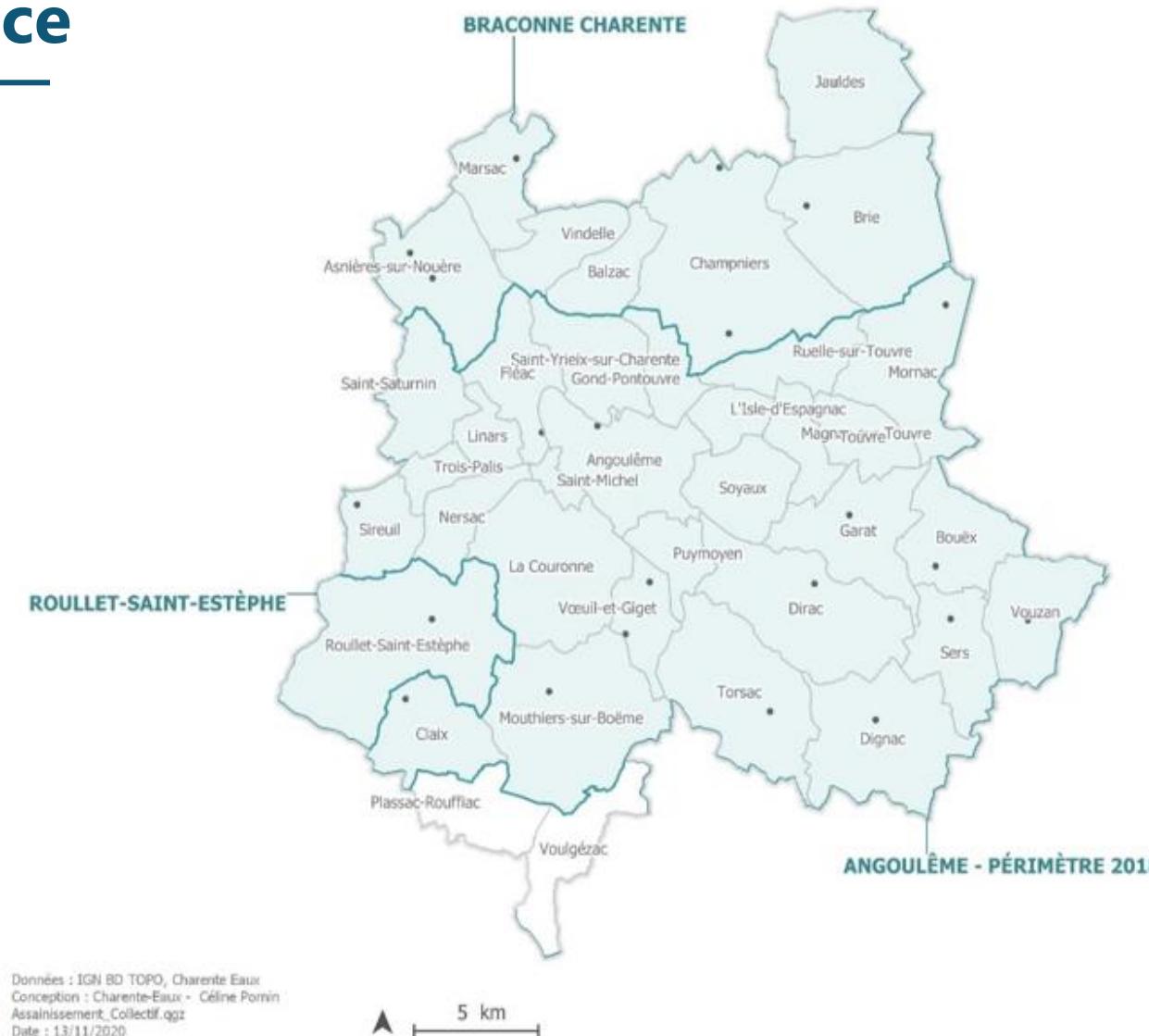
---

- 1. Caractéristiques du service**
- 2. Indicateurs de performance**
- 3. Tarification et recettes du service**

# Territoire du service

# 3

## Services



# Cadre contractuel

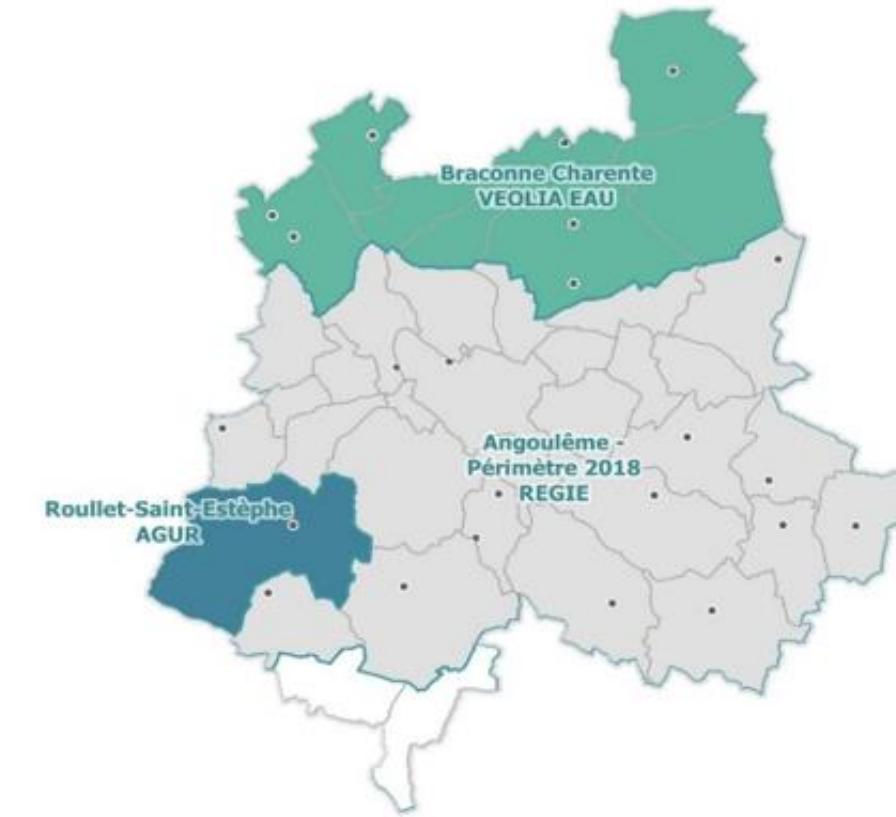


## Contrats

Nom du service	Mode de gestion	Date de fin
Braonne Charente	Affermage VEOLIA	31/12/2024* acté par délibération du 13/12/2023
Périmètres 2018	Régie	
Rouillet-Saint-Estèphe	Affermage AGUR	31/12/2026



# Patrimoine



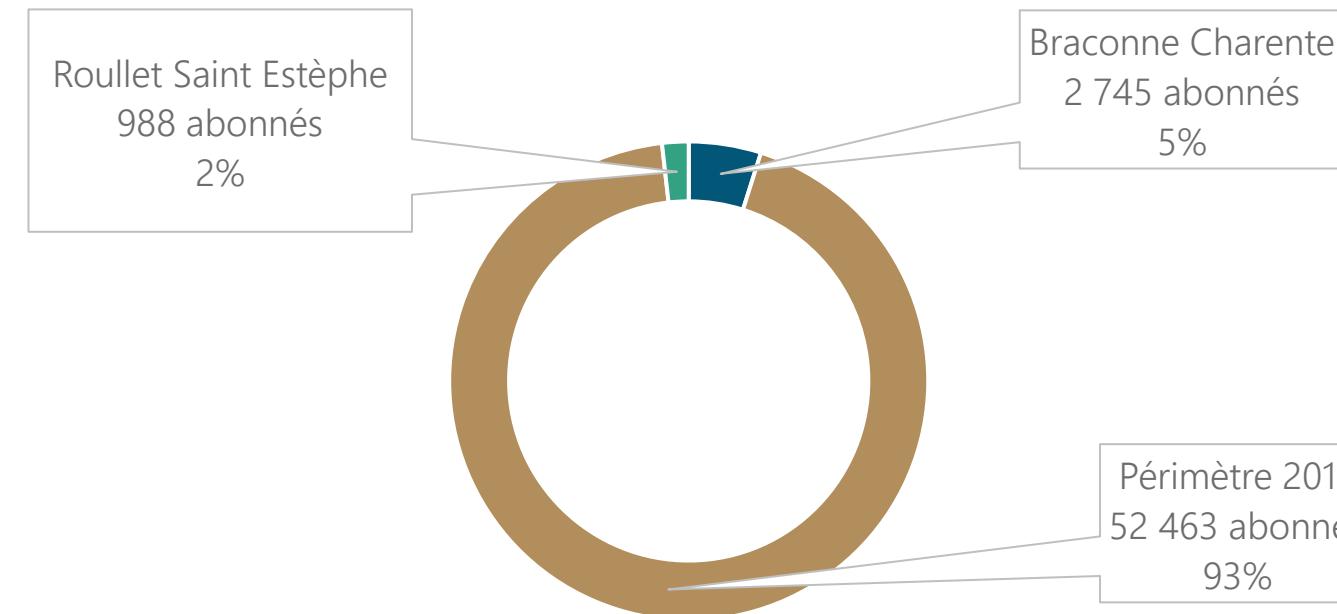
## Ouvrages

- 1006,40 km de réseau de collecte dont du réseau unitaire (16,94 km) et du réseau de refoulement (122,33 km)
- 24 stations d'épuration :
  - 7 stations de type boues activées : de 600 à 82 000 EH
  - 13 stations de type filtres plantés de roseaux : de 75 à 1 600 EH
  - 2 stations de type lagunage naturel : 200 et 370 EH
  - 1 station de type disques biologiques : 500 EH
  - 1 station de type filtre à sable : 140 EH

# Nombre d'abonnés desservis

- **Total sur la collectivité : 56 212 abonnés**
- Densité linéaire : 55,85 abonnés/km

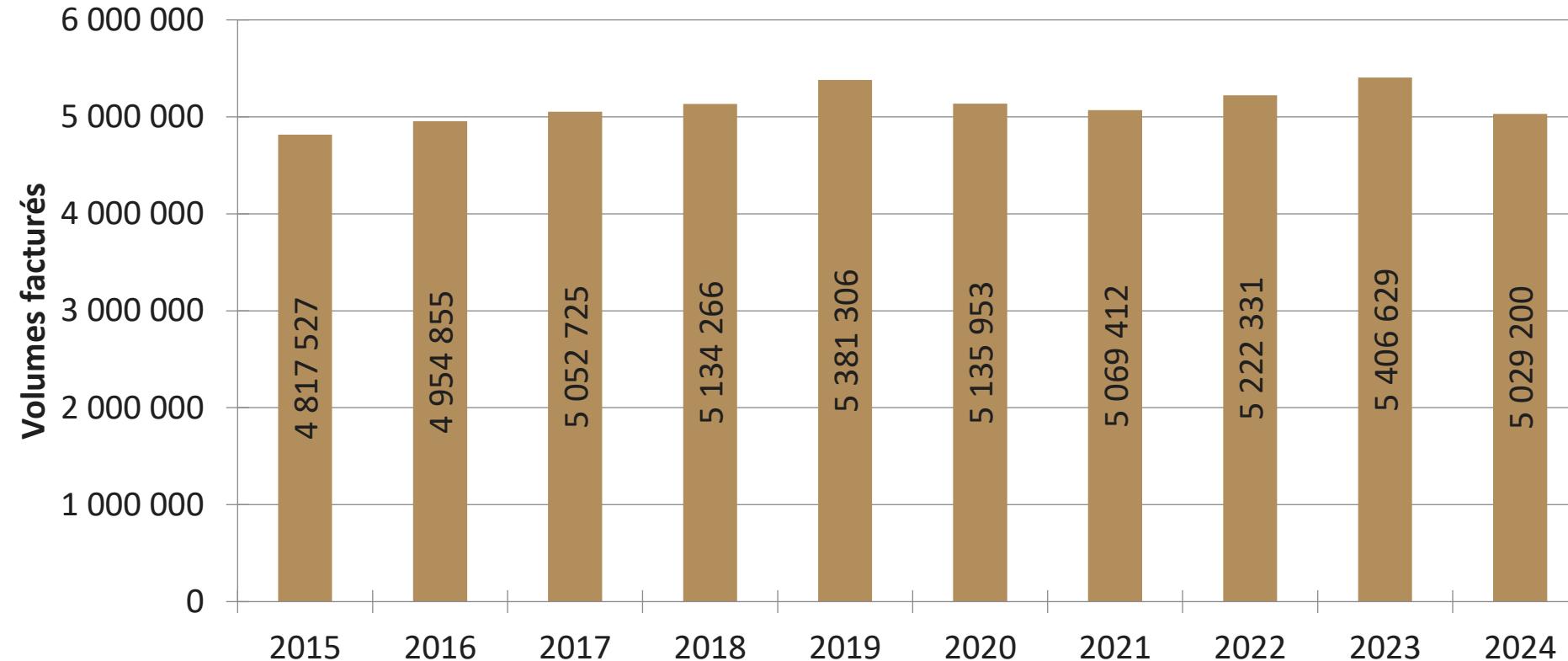
Répartition du nombre d'abonnés 2024 par entité de gestion



Soit en hausse de 0,45 % par rapport à 2023

## Volumes facturés

- **Volumes facturés aux abonnés : 5 029 200 m<sup>3</sup>**



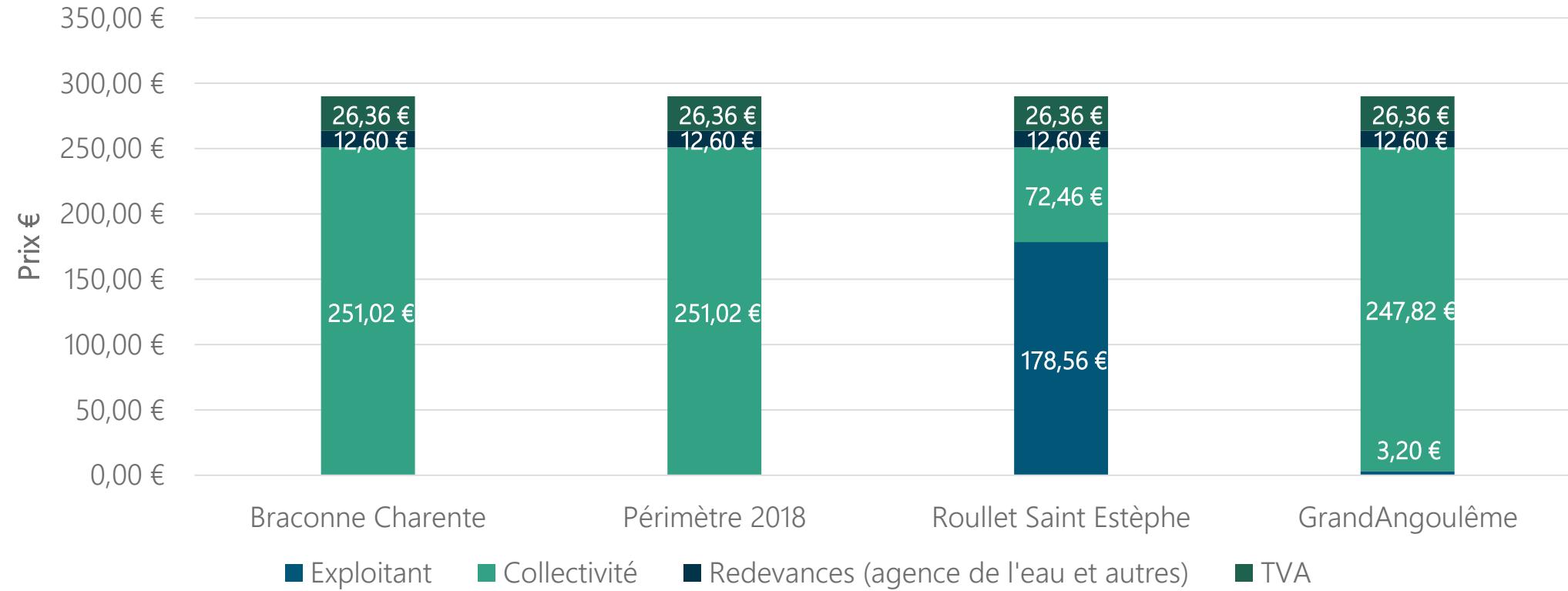
Soit en baisse de -6,98 % par rapport à 2023

# Indicateurs de performance

INDICATEUR	DESCRIPTION	VALEUR 2023	VALEUR 2024
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99,94	99,94
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	107	107
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,45	5,96
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,14	0,18
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	89	89
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	4,06	1,91
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,52	0,27

# Tarif du service (N+1)

Facture 120 m<sup>3</sup> TTC



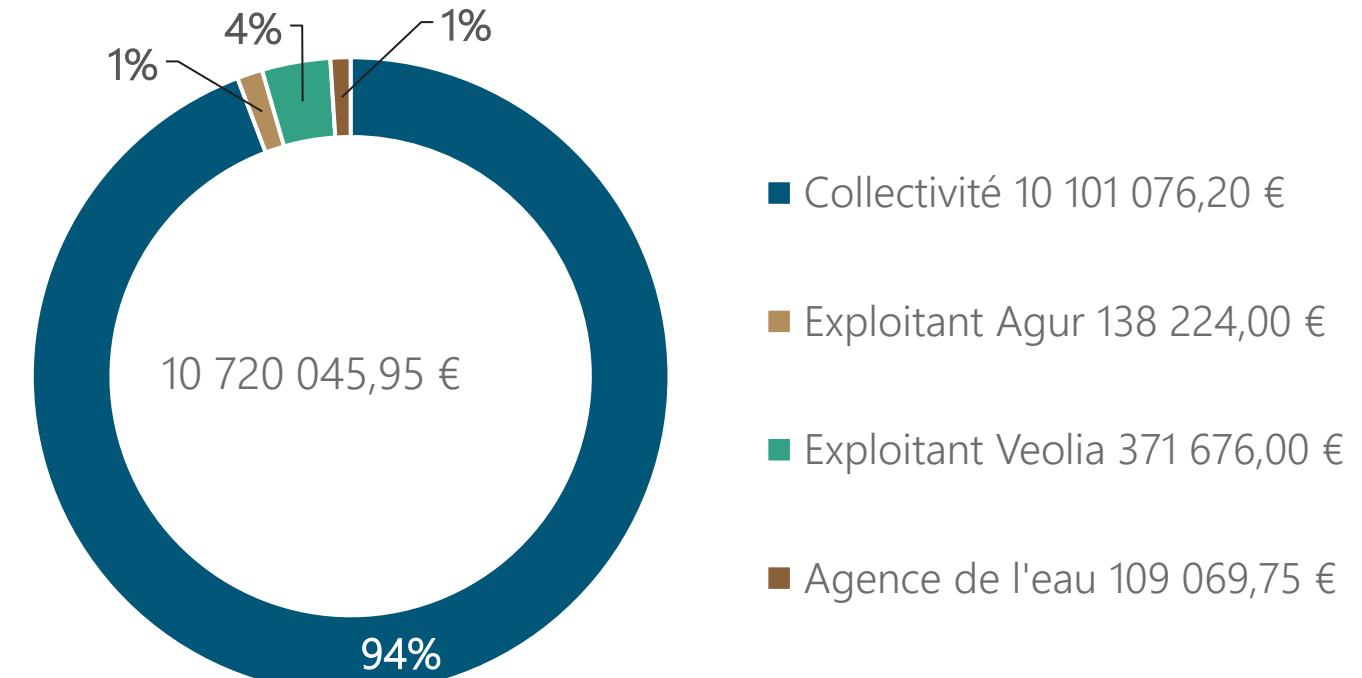
- **Facture d'assainissement pour 120 m<sup>3</sup>: 289,98€ TTC**

- GrandAngoulême (1<sup>er</sup> janvier 2025) : 2,42 €/m<sup>3</sup>
- Charente (1<sup>er</sup> janvier 2024) : 2,90 €/m<sup>3</sup> [www.charente-eaux.fr]
- France (1<sup>er</sup> janvier 2022) : 2,31 €/m<sup>3</sup> [www.services.eaufrance.fr]

# Recettes de facturation & travaux engagés



## Recette de facturation :



## Travaux :

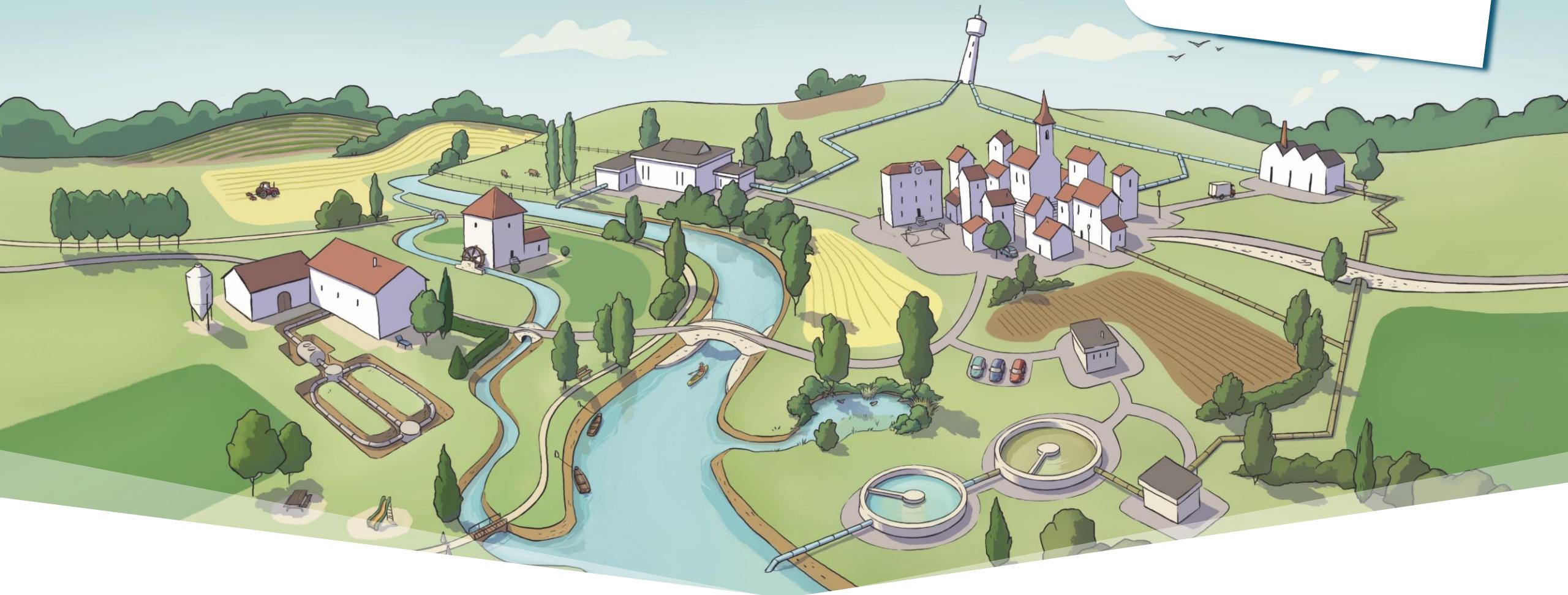
Montant engagés au cours de l'exercice : 1 030 406,09 €

## 7. Etat de la dette & amortissement

### Etat de la dette :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N [montant restant dû en €]		20 545 307,72	20 846 217,00
Montant remboursé en en €	En capital	1 891 748,54	2 052 762,86
	En intérêts	557 392,91	594 897,94
Epargne brute annuelle en €		3 242 670,72 €	3 686 986,33 €
Durée d'extinction de la dette en années		6,34 an(s)	5,65 an(s)

Amortissement : 3 746 950,18 €



Merci pour votre attention

> <https://charente-eaux.fr>